Rapport annuel 2009-2010

ORDRE DES
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC

Le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.
Ordre des technologues professionnels du Québec
Tirage : 350
Reproduction autorisée avec la mention de la source

Mission

Fondé en 1927 et reconnu par l'Office des professions du Québec le 10 septembre 1980, la mission de l'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPQ) est de promouvoir et assurer la compétence des technologues professionnels dans l'intérêt public.

Orientations

Assurer l'efficience des mécanismes de protection du public, promouvoir la compétence professionnelle de ses membres et assurer le développement organisationnel de l'Ordre.

Titre réservé

L'OTPQ confère à ses membres le titre réservé de technologue professionnel, (T.P. ou T Sc. A), après l'obtention d'un diplôme d'études collégiales agréé dans un domaine des sciences appliquées ou du génie. Véritable marque de professionnalisme, ce titre témoigne de l'engagement des technologues à suivre des normes déontologiques strictes et à assumer la responsabilité de l'exécution du travail pour lequel ils et elles ont été formés.

Compétences

Effectuer des travaux de nature technique relevant de sa compétence, selon des procédés, des méthodes et des normes reconnues. Sa formation de niveau collégial lui permet de produire des plans et des devis, d'analyser des données, de vérifier et de modifier des procédés, de contrôler la qualité, de vérifier, de surveiller et d'entretenir des systèmes, ainsi que de gérer des projets. En tant que responsable de la réalisation, il est le relais obligatoire entre la recherche et le développement des nouvelles technologies et leurs applications dans l'industrie.

Secteurs technologiques

Les technologues professionnels œuvrent dans une multiplicité de domaines tels que : génie électrique, génie civil, travaux publics, mécanique du bâtiment, architecture, agroalimentaire, géomatique, foresterie, transformation du bois, pâtes et papier, informatique, chimie, pêche, mécanique, métallurgie, minéralurgie, aéronautique, aménagement du territoire, sciences naturelles, environnement, orthèse-prothèse.

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN : 1703-5651

TABLE DES MATIÈRES

Rapport du président 4

Rapport d'élections 2010 6

Rapport des activités du Conseil d'administration 6

Rapport des activités du Comité exécutif 8

Rapport des comités 9

Rapport du syndic 13

Rapport des vérificateurs 15

- Bilan 15
- Résultats 16
- Évolution des actifs nets 16
- Notes complémentaires 17
- Ventilations des produits 19
- Ventilations des charges 19

Prévisions budgétaires 2010-2011 21

Tableau des membres 22

Répartion des membres 22

Composition du Conseil d'administration, des comités et du personnel 23

Monsieur Yvon Vallières

Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le trentième rapport annuel de l'Ordre des technologues professionnels du Québec pour l'année financière se terminant le 31 mars 2010.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre responsable de l'application des lois professionnelles et ministre de la Justice,

Me Kathleen Weil
Québec, juin 2010

Me Kathleen Weil

Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles
et Ministre de la Justice
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des technologues professionnels du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice 2009-2010 (1er avril 2009 au 31 mars 2010).

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président,

Alain Bernier, T.P.
Montréal, juin 2010

Monsieur Jean-Paul Dutrisac

Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

En votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des technologues professionnels du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice 2009-2010 (1er avril 2009 au 31 mars 2010).

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Alain Bernier, T.P.
Montréal, juin 2010

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Cette année marque la 30e année de la reconnaissance de l'intégration de la profession de technologue au système professionnel québécois par la Loi 98 de 1980 qui incorporait au Code des professions nos titres réservés et notre champ d'exercice défini sous réserve des professions à pratique exclusive apparentées.

À cette occasion, il y a lieu de faire une synthèse rétrospective des grands axes d'évolution touchant la profession durant cette période. Pour comprendre les raisons d'un état de situation à un moment donné et mieux diriger son évolution désirée, il est judicieux d'avoir une perspective historique des facteurs déterminants de son évolution.

Durant ces 30 années, les technologies, la place de la technologie dans nos vies, les formations, l'organisation du travail, l'économie et la société ont beaucoup changé et évolué. Pendant cette période, la profession s'est grandement élargie et approfondie dans ses compétences et ses domaines d'exercice et dans son caractère de contribution essentielle et importante comme spécialiste de l'application des technologies des sciences appliquées. L'Ordre des technologues professionnels s'est acquis au fil des ans auprès de l'Office des professions, des autres professions, des décideurs gouvernementaux et économiques et des citoyens qui y ont eu recours une bonne et solide réputation par la qualité de sa gouvernance, son action proactive et rigoureuse envers la protection du public et ses prises de position.

Ces 30 dernières années d'évolution nous mènent à une grande maturité, un ancrage profond et une empreinte très large de nos pratiques professionnelles dans les entreprises, l'économie et la société québécoise. La société québécoise pour sa part doit s'adapter aussi à des réalités bien concrètes : la mondialisation des marchés et de la concurrence, le vieillissement de notre population, les pénuries de personnel dans les professions scientifiques et technologiques, le maintien de la production de sa richesse qui passe par les savoirs et la contribution du plein potentiel de chaque citoyen. Tous ces facteurs déterminants de l'évolution des dernières années touchent notre profession et en bonne partie les professions connexes et la nôtre, justifient et expliquent la pertinence et la nécessité de la redéfinition et de la réorganisation des champs et des conditions d'exercice des professions des sciences et technologies dans laquelle le gouvernement du Québec et l'Office des professions se sont engagés depuis l'automne 2008.

Au cours de la présente année, nous avons, dans ce dossier historique prioritaire et fondamental pour l'avancement de la profession, consacré toute l'attention et tous les efforts possibles avec la production de nombreux documents fournissant argumentations, justifications et propositions de définition d'actes et de conditions d'exercices et de mécanismes d'encadrement. Nous avons participé à de nombreuses rencontres de travail avec le médiateur nommé au dossier et à de nombreuses rencontres d'échanges avec quelques ordres progressant dans le processus accepté par tous les partenaires à la réussite de ce grand chantier de modernisation du système professionnel. Nous avons fourni avec constance une participation et une contribution au processus de façon diligente, positive, raisonnée, solidement justifiée et ouverte, toujours fondée sur l'intérêt public, les réelles compétences spécifiques de chacun et la protection du public.

Nous avons à ce jour établi des propositions consensuelles et satisfaisantes avec deux ordres et sommes en progression intéressante avec d'autres. Nous avons un optimisme prudent et réaliste que le processus donne des résultats concrets dans quelques domaines cet automne.

Pour compléter l'ensemble des domaines dans des délais raisonnables, le leadership et la volonté de réaliser les changements (nécessaires à la réglementation de l'Office et du gouvernement du Québec) devront se maintenir et peut-être s'intensifier dans les prochains mois.

Nous mettrons de notre part tous les moyens et tous les efforts possibles à la conclusion positive et la plus complète possible de ce processus de modernisation de la réglementation aussi longtemps qu'il le sera nécessaire.

Pendant cet exercice 2009-2010, année charnière et stratégique pour le dossier des champs d'exercice, l'Ordre a continué de s'acquitter de tous ses devoirs en matière de bonne gouvernance organisationnelle et d'encadrement de la profession par la révision et la mise à jour de ses politiques administratives, de ressources humaines et de relations avec les membres et par la prestation d'une formation adaptée aux membres exerçant dans le domaine des eaux usées des résidences isolées, entre autres.

Sur un autre plan, l'Ordre a établi un programme d'activités spéciales soutenues par des commandites obtenues pour marquer le 30e anniversaire de la profession au sein du système professionnel.

Toutes ces réalisations sont le résultat de l'engagement soutenu de nombreux technologues s'impliquant à titre bénévoles dans les activités de leur Ordre et du dévouement continu des personnes composant le personnel de l'Ordre.

SECTIONS

Les présidents des sections ont tenu une réunion en avril 2009.

- La section du Bas Saint-Laurent – Gaspésie a poursuivi ces déjeuners-rencontres en mai et en décembre.
- La section de l'Outaouais offrait à ses membres un déjeuner-causerie ayant comme objectif de faire comprendre le rôle de l'efficacité énergétique ainsi que ses enjeux dans un avenir rapproché, animé par Alain Saborit, T.P., membre de cette section. Leur rencontre annuelle s'est tenue en octobre dernier où les membres présents ont entendu une conférence sur les principes environnementaux et de développement durable qu'englobe le système d'évaluation LEED. En février dernier, dans le but de promouvoir le réseautage parmi les membres, le comité organisait une partie de billard.
- La section de Québec a organisé une visite industrielle chez Matériaux Blanchet, 50 ans d'existence, usine automatisée de l'opération écorçage des billes aux produits finis pour la construction, en plus d'une visite de l'usine de traitement des eaux usées de la ville de Charlesbourg.

COMMUNICATIONS

En 2010 l'Ordre célèbre son 30e anniversaire. Pour souligner cet événement nous avons créé un logo représentatif des secteurs dans lesquels les technologues professionnels exercent leur profession : les sciences et les technologies. Le logo est inspiré du sigle universel de l'atome. Les ellipses rappellent le milieu scientifique et technologique dans lesquels les membres évoluent. Le sigle de l'atome est habituellement représenté par trois ellipses. L'Ordre en a ajouté une quatrième pour souligner que les technologues professionnels adhèrent aux principes du système professionnel québécois en s'imposant un encadrement professionnel. Ce même logo se retrouve également sur les récompenses de l'Ordre attribuées à des membres pour souligner leur contribution à la profession et à la société dans son ensemble. L'Ordre dans le cadre de son 30e anniversaire a aussi fait sienne le slogan adopté par le Conseil interprofessionnel du Québec : Un pro, c'est un pro.

Durant l'exercice financier les étudiants ont obtenu l'accès à une section qui leur est spécifiquement réservée sur le site de l'Ordre. Elle sera bonifiée au fil des ans afin de leur offrir un outil supplémentaire de communications et de services les intéressant, comme la publication de stages offerts par les employeurs.

Le service des communications a soutenu les activités de promotion et de visibilité en produisant les affiches des programmes de bourses et en actualisant les présentations effectuées en classe par son personnel dans les cégeps. L'Ordre a aussi participé activement aux activités de l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME) et au concours de Science, on tourne ! grâce à un partenariat dynamique.

RENCONTRE ANNUELLE DES T.P.

Le 26 septembre 2009, la 29e édition de la Rencontre annuelle des T.P. avait lieu à Beauport. Des ateliers en simultanés ont été offerts : le développement durable, le Code du bâtiment 2005, la métrologie, la fabrication du bâton de baseball B45 sans oublier ceux sur le Code de déontologie et la tenue des dossiers.

Lors du banquet du midi, le député de Laval-des-Rapides, M. Alain Paquet, et adjoint parlementaire au premier ministre, était l'invité d'honneur. La médaille du Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) a été décernée à Réjean Touchette, T.P. Ce membre a participé à la réforme du programme d'enseignement collégial en technologie de l'architecture. En outre, il a présenté le mémoire de l'Ordre concernant la mise en application de l'article 5.1 de la Loi sur les architectes à la Commission permanente des institutions de l'Assemblée nationale. Actuellement, M. Touchette contribue à un groupe de travail chargé de recommander au gouvernement du Québec la mise en place d'une nouvelle législation visant à encadrer les pratiques des professionnels dans le domaine de la préparation de rapport d'état d'immeuble et de carnet d'entretien pour les immeubles en copropriété.

À gauche **Alain Bernier, T.P., trésorier au CIQ remettant la médaille du Mérite du CIQ à Réjean Touchette, T.P.**

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

L'Ordre a tenu un stand au congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) au Centre des congrès de Québec et a participé activement au congrès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ). La direction du développement professionnel a aussi participé à certaines rencontres de l'Association des technologues en génie biomédical (ATGBM), en compagnie de la direction des affaires professionnelles et juridiques. Comme à chaque année, l'OTPQ a participé aux activités de l'Association des technologues en agroalimentaire (ATA). À l'automne 2009, nous avons tenu la première séance d'examen sur la tenue des dossiers destinée particulièrement aux technologues exerçant dans le domaine de l'orthèse et prothèse orthopédique. L'Ordre a aussi participé à la semaine marquant le 35e anniversaire du Conseil interprofessionnel du Québec en octobre 2009.

L'OTPQ a aussi maintenu ses contacts avec Emploi-Québec. Ainsi, une activité de formation de surveillants pour l'examen sur la licence RCA (certificat restreint en connexion d'appareillage) s'est déroulée en janvier 2010 dans les locaux d'Emploi-Québec. Comme à chaque année, dans le cadre du programme de développement professionnel, l'Ordre a tenu deux séances d'examen sur le Code de déontologie et le fonctionnement du système professionnel. Une pleine page retenue dans un journal à tirage national a fait la promotion de la réussite des candidats à l'examen.

RÉUNIONS STATUTAIRES

Nous avons tenu les réunions statutaires des administrateurs de l'Ordre. Neuf réunions du Comité exécutif dont une réunion de planification au mois d'août 2009 et cinq réunions du Conseil d'administration dont une par conférence téléphonique.

Le président,

Alain Bernier, T.P.

RAPPORT D'ÉLECTIONS 2010

Conformément au Code des professions ainsi qu'à notre règlement sur les modalités d'élections, un avis d'élection et de mise en candidature a été envoyé aux membres entre le 1er janvier et le 15 février 2010.

Trois postes dans la région 03, 12 étaient en élection.
Deux postes dans la région 16 étaient en élection.

Dans la région 03,12, trois candidatures ont été reçues et ont été ainsi déclarées élues par acclamation.
Dans la région 16, deux candidatures ont été reçues et ont été ainsi déclarées élues par acclamation.

Le tableau suivant représente les candidatures reçues ainsi que les administrateurs élus.

RAPPORT D'ÉLECTIONS 2010 DES ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OTPQ

RÉGIONS	ADMINISTRATEURS SORTANTS	CANDIDATURES REÇUES	ADMINISTRATEURS ÉLUS
03, 12 Québec métropolitain (3)	Richard Legendre, T.Sc.A. Gilles Miville, T.P. Laval Tremblay, T.P.	Bernard Gaudichon, T.P. Richard Legendre, T.Sc.A. Laval Tremblay, T.P.	Bernard Gaudichon, T.P. Richard Legendre, T.Sc.A. Laval Tremblay, T.P.
16 Montérégie (2)	Michel Langelier, T.P. Patrick Sullivan, T.P.	Michel Langelier, T.P. Patrick Sullivan, T.P.	Michel Langelier, T.P. Patrick Sullivan, T.P.

Denis Beauchamp, c.a.é.
Secrétaire

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice 2009-2010, le Conseil d'administration de l'Ordre a tenu cinq réunions, soit en juin, septembre, décembre 2009, en février 2010 par conférence téléphonique et en mars 2010. Les principales résolutions du Conseil d'administration ont été :

- d'adopter tous les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration ;
- d'accepter comme nouveaux membres toutes les personnes dont les dossiers ont été étudiés et recommandés au Conseil d'administration ;
- de radier du Tableau des membres de l'Ordre les personnes qui n'ont pas versé, dans les délais fixés, la cotisation dont ils sont redevables à l'Ordre ;
- d'adopter les états financiers mensuels de l'exercice ;
- d'accepter les évaluations des dossiers d'admission et d'agrément ;
- d'accepter le rapport du comité de placements financiers tel que présenté ;
- de remettre toutes les fiches d'évaluation du syndic que les membres du Conseil d'administration possèdent au secrétaire de l'Ordre pour destruction ;
- de remettre toutes les fiches d'évaluation des syndics adjoints que les membres du Conseil d'administration possèdent au secrétaire de l'Ordre pour destruction ;
- de nommer Denis Girard, T.P., membre du Comité d'évaluation des compétences en inspection préachat en remplacement de Patrick Gautreau, T.P., qui a remis sa démission ;
- d'adopter la composition et le mandat des comités, soit les comités d'admission et d'agrément, d'inspection professionnelle incluant la liste des membres proposés comme experts-conseils, de discipline, de révision des plaintes, de la formation des T.P. (uniquement Hugues Girardin, T.P.), des prix de l'Ordre, de sélection et d'évaluation du syndic et des syndics adjoints, d'évaluation des compétences en inspection préachat, tels que présentés ;
- de tenir l'Assemblée générale annuelle le samedi 26 septembre 2009 à 15 heures au Manoir Saint-Castin, Lac-Beauport ;
- d'adopter le rapport financier des vérificateurs 2008-2009 tel que modifié aux notes complémentaires, article 11. Engagements contractuels ;

- de recommander à l'assemblée générale annuelle que les cotisations de l'Ordre soient augmentées de 10 $ en 2010-2011 ;

- de libérer le Comité des prix de l'Ordre du choix des candidatures pour les bourses offertes aux étudiants affiliés, de l'attribuer plutôt au personnel du siège de l'Ordre qui présentera les candidatures retenues au Comité exécutif qui sélectionnera les récipiendaires ;

- de verser la contribution financière au Conseil canadien des techniciens et technologues en deux versements, soit la moitié du montant cet automne représentant la somme de 20 000 $ et de verser, si les états financiers le permettent, la deuxième tranche, soit une autre somme de 20 000 $ en mars 2010 ;

- de renouveler les contrats, arrivant à échéance en décembre 2009, du syndic, Chenel Lauzier, T.P., et du syndic adjoint Serge Dumas, T.P., pour une période de trois ans et de renouveler les contrats des syndics adjoints, Pierre Bonneville, T.P., et Denis J. Dubois, T.P., sur la base de leur évaluation, également pour une période de trois ans lorsque leurs contrats arriveront à échéance ;

- d'adopter le Programme de surveillance générale du Comité d'inspection professionnelle pour l'exercice 2010-2011 avec un budget de 40 000 $;

- de nommer Jean-Luc Archambault, T.P., à titre d'inspecteur chargé de soutenir le Comité d'inspection professionnelle à la réalisation de son mandat et que le Conseil d'administration entérine la signature de la convention de services professionnels arrêtant les termes et l'étendue de ses fonctions, signée le 19 octobre 2009 ;

- de nommer Éric Lessard, T.P., membre du Comité d'évaluation des compétences en inspection préachat en remplacement de Louis Parent, T.P., qui a remis sa démission ;

- d'adopter le *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de technologue professionnel hors Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des technologues professionnels du Québec* tel que présenté ;

- d'accepter les prévisions budgétaires 2010-2011 telles que présentées ;

- d'adopter les propositions d'augmentation du programme d'assurance responsabilité professionnelle pour les classes 1, 2, 3, telles quelles et pour la classe 4, définie par les inspections préachat, une augmentation de 50 % et les 25 % restants assumés par le fonds de formation, de prévention et de stabilisation des primes ;

- d'entériner la recommandation des membres du Comité d'inspection professionnelle et de procéder à la nomination de Paul Roy, T.Sc.A., à titre de président du Comité d'inspection professionnelle et ce, à compter du vendredi 19 février 2010 ;

- d'entériner la recommandation des membres du Comité d'évaluation des compétences en assainissement des eaux usées des résidences isolées et de procéder à la nomination de Paul Roy, T.Sc.A., à titre de membre du Comité d'évaluation des compétences en assainissement des eaux usées des résidences isolées et ce, à compter du mardi 12 janvier 2010 ;

- de créer un comité d'évaluation des compétences en orthèse-prothèse. Ce comité devra être composé d'au plus sept personnes nommées par le Conseil d'administration de l'Ordre pour un mandat de deux ans. Ce comité aura comme mandat :

  1. d'évaluer la compétence des membres de l'Ordre exerçant dans le domaine de l'orthèse-prothèse et donner avis au Conseil d'administration ;

  2. de rédiger et maintenir à jour les critères qui servent à l'évaluation des compétences nécessaires pour exercer dans le domaine de l'orthèse-prothèse ;

  3. de délivrer une attestation confirmant que le technologue professionnel répond aux critères d'évaluation ;

  4. de fournir une liste de membres intéressés à parrainer ou à encadrer un membre ayant peu ou pas d'expérience dans le domaine de l'orthèse-prothèse ;

  Dans son avis au Conseil d'administration, le comité pourra :

  1° recommander que le technologue professionnel s'inscrive à une formation en vue de combler un manque de connaissance ou de compétence dans le domaine de l'orthèse-prothèse ;

  2° recommander qu'une formation commune soit imposée à tous les technologues professionnels ou à un groupe ciblé de technologues professionnels exerçant dans le domaine de l'orthèse-prothèse ;

- de nommer Alexandre Bienvenu, T.P., membre du Comité d'évaluation des compétences en inspection préachat en remplacement de Alain Corbeil T.P., qui a remis sa démission ;

- de nommer le vice-président aux affaires professionnelles de l'Ordre délégué au Conseil interprofessionnel du Québec et le vice-président aux affaires administratives de l'Ordre délégué substitut pour l'année 2010-2011 ;

- de nommer Josée Gionet, T.P., membre du Comité de sélection et d'évaluation du syndic et des syndics adjoints en remplacement de Gilles Miville, T.P.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF

Première rangée
Richard Legendre, T.Sc.A., vice-président aux affaires professionnelles, Alain Bernier, T.P., président, Joël Thériault, T.P., vice-président aux communications

Deuxième rangée
Laval Tremblay, T.P., vice-président aux affaires administratives, Denis Beauchamp, c.a.é., secrétaire. Était absent : Pierre Fleurant, administrateur nommé.

Pendant l'exercice 2009-2010, les membres du Comité exécutif se sont réunis à neuf occasions. Les principales résolutions du Comité exécutif, qui diffèrent de celles du Conseil d'administration, ont été :

- d'adopter tous les procès-verbaux des réunions du Comité exécutif ;
- d'adopter les états financiers mensuels ;
- d'adhérer au protocole d'entente avec le Directeur de l'état civil concernant les répondants membres d'ordres professionnels ;
- de désigner le directeur général, Denis Beauchamp, à titre d'interlocuteur auquel pourra se référer le Directeur de l'état civil afin de valider les informations fournies par une personne affirmant être membre de l'Ordre des technologues professionnels du Québec ;
- d'adopter une proposition intérimaire d'étude du projet de la *Politique de la gestion des documents et des archives* et d'autoriser l'application de la politique depuis le 1er avril 2009 et de proposer l'adoption finale après étude au Comité exécutif de juin ;
- d'adopter la nouvelle politique Administration et finances, *Politique de la gestion des documents et des archives* (AF-28) telle que présentée ;
- de remettre le Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec à Réjean Touchette, T.P., lors de la Rencontre annuelle des T.P. en septembre 2009 à Lac-Beauport ;
- d'adopter les politiques Ressources humaines (RH), soit 3-5-6-7-11-12-13-14 telles que révisées et présentées ;
- d'abolir la politique Ressources humaines, *Fonds de pension des employés, ébauche préliminaire* (RH-15) ;
- d'adopter la nouvelle politique Ressources humaines, *Valeurs et principes de gestion* (RH-16), telle que présentée ;
- d'adopter la nouvelle politique Ressources humaines, *Mesures disciplinaires* (RH-17), telle que présentée ;
- d'adopter les politiques Relations avec les membres (RM), soit 1, 2, 3, 4, 5, 7, telles que révisées et présentées ;
- d'adopter la politique Administration et finances, *Destruction de documents* (AF-7), telle que révisée et présentée ;
- d'adopter le budget 2010-2011 tel que présenté ;
- d'attribuer les bourses entreprises à ces lauréats:

PRÉNOM	NOM	COLLÈGE	PROGRAMME	BOURSE
Tomy	Lepage	Victoriaville	électronique industrielle	Hydro-Québec
Luc	Pelletier	Ahuntsic	génie civil	Dessau
Anick	Petit	Mérici	orthèse-prothèse	Laboratoire Langelier-Lanoue
Karine	Saint-Onge	Saint-Hyacinthe	transformation des aliments	OTPQ
Judith	Simoneau-Girard	Rimouski	technologie forestière	Rexforêt
Jean-Philip	Tremblay	Saint-Laurent	architecture	SCHL

de g. à dr. **Dave Marcoux,** cégep de Victoriaville, **Tomy Lepage,** étudiant affilié, boursier d'Hydro-Québec, **André Labonté** d'Hydro-Québec, et **Michel Plourde**, T.P., membre du CA

Luc Pelletier (à droite), étudiant affilié, boursier de Dessau, en compagnie de **Luc Demers** (au centre), directeur général au collège Ahuntsic, et de **Alain Bernier**, T.P., (à gauche), président de l'OTPQ

Anick Petit, étudiante affiliée, boursière de Langelier-Lanoue, entourée de **Michel Langelier**, T.P., de Laboratoire Langelier-Lanoue, et de **Richard Legendre,** T.Sc.A., vice-président aux affaires professionnelles.

Karine Saint-Onge, étudiante affiliée, récipiendaire de la bourse OTPQ, en compagnie de **Gaston Doré**, T.P.

Judith Simoneau-Girard, étudiante affiliée, boursière de Rexforêt, entourée de **Jean L'Heureux** de Rexforêt (à gauche) et de **Jean-Yves Ouellet**, T.P., président de la section Bas Saint-Laurent – Gaspésie

Jean-Philip Tremblay, étudiant affilié, boursier de la SCHL, entouré de **Denis Sénéchal** de l'OTPQ (à gauche) et de **Denis Girard**, de la SCHL

RAPPORT DES COMITÉS

COMITÉ D'ADMISSION ET D'AGRÉMENT

Au cours de l'exercice 2009-2010, l'Ordre a admis 424 nouveaux membres. De ce nombre, 342 candidats ont été admis sur la base d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions. Un candidat s'est désisté en cours d'exercice.

Le Comité d'admission a tenu huit (8) réunions pour évaluer les dossiers d'équivalence de formation et d'équivalence de diplôme. En effet, quatre-vingt trois (83) dossiers de candidats ont été évalués. De ce nombre vingt-cinq (25) candidats ayant étudié au Québec ont été acceptés, un (1) candidat a été refusé. En ce qui a trait aux équivalences de formation de candidats provenant de l'extérieur du Canada, un (1) candidat a été accepté; aucun candidat n'a été refusé. Quatre (4) candidats ont été acceptés par équivalence de diplômes hors Québec, au Canada ; aucun n'a été refusé. D'autre part, du côté des admissions par équivalence de diplômes, de l'extérieur du Canada, l'Ordre a accepté cinquante-cinq (55) candidats ; aucun n'a été refusé.

En ce qui concerne les exigences de la Charte de la langue française, art. 37, nous n'avons pas émis de permis temporaire dans la mesure où les candidats sont très bien informés à l'avance qu'ils doivent détenir une connaissance de la langue officielle appropriée à l'exercice de leur profession avant leur arrivée au Québec.

L'agente à l'admission et à l'agrément des programmes a travaillé avec les registraires des autres provinces canadiennes au développement d'un outil d'autoévaluation en ligne des candidats désirant devenir membres par équivalence de formation ou équivalence de diplômes. Les critères technologiques nationaux (CTN) continueront d'être utilisés avec ce nouvel outil lors de l'évaluation des dossiers d'admission par équivalence de formation et de diplômes.

Au cours de l'exercice 2009-2010, le Comité d'agrément n'a pas tenu de réunion.

Jean-Yves Giquère, T.P.,
Président du Comité d'admission et d'agrément

COMITÉ D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Au cours de l'exercice le Comité d'assurance responsabilité professionnelle s'est réuni à trois reprises. Dans l'objectif de mieux contrôler l'exercice de la profession et de mieux servir les membres de l'Ordre exerçant en pratique privée le Comité a déplacé la date de renouvellement annuel au 1er avril au lieu du 1er décembre, faisant ainsi coïncider le renouvellement des polices à la même date d'échéance que celle de la cotisation des membres de l'Ordre.

Devant la montée du taux de sinistralité dans certains secteurs d'activité le Comité a recommandé au Conseil d'administration de l'Ordre une augmentation de 75 % de la prime pour les membres étant inscrits dans la classe 4 (essentiellement l'inspection préachat). Toutefois, l'Ordre recourra à son Fonds de formation, de prévention et de stabilisation des primes pour ajuster l'augmentation à 50 % au lieu des 75 % exigés par l'assureur pour la classe 4.

Denis Beauchamp, c.a.é.,
Secrétaire

CONSEIL DE DISCIPLINE

Le Conseil de discipline est institué en vertu de l'article 116 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26). Il est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* et des règlements adoptés par l'Ordre, alors qu'il était membre de l'Ordre.

PLAINTES

Au cours de l'exercice 2009-2010, le Conseil de discipline a été saisi de sept (7) plaintes disciplinaires portées par le syndic et les syndics adjoints.

Les sept (7) plaintes portent sur diverses infractions au *Code de déontologie des technologues professionnels,* au *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle de l'OTPQ,* au *Règlement sur les stages de perfectionnement des technologues professionnels,* au *Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation et sur la cessation d'exercice des technologues professionnels,* au *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'OTPQ* ainsi que certaines dispositions du Code des professions.

AUDITIONS

Au cours de l'exercice 2009-2010, le Conseil a tenu six (6) audiences soit : une (1) audience sur gestion d'instance, deux (2) audiences sur culpabilité, deux (2) audiences sur culpabilité et sanction et une (1) audience sur sanction.

À la fin de l'exercice, cinq (5) dossiers étaient en attente d'audition soit : deux (2) auditions sur sanction, deux (2) auditions sur culpabilité et sanction et une (1) audition sur culpabilité.

DÉCISIONS

À la fin de l'exercice 2009-2010, le Conseil de discipline avait rendu trois (3) décisions. Ces décisions concernaient deux (2) dossiers, la première sur la culpabilité, la seconde sur la sanction et la dernière à la fois sur la culpabilité et la sanction.

Le Conseil a imposé une réprimande et des amendes variant de 1 000 $ à 2 000 $ ainsi que le paiement des déboursés.

Le Conseil a rendu les décisions dans des délais respectifs de 144, 42 et 96 jours.

À la fin de l'exercice, quatre (4) dossiers étaient en attente de décisions, une (1) décision sur gestion d'instance, deux (2) décisions sur culpabilité et une (1) décision sur culpabilité et sanction.

BILAN DES ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DISCIPLINE	
Dossier actif du Conseil au début de l'exercice	1
Dossier fermé au cours de l'exercice	1
Dossiers ouverts au cours de l'exercice	7
Dossiers dont l'audience est complétée et en attente de décisions	4

PLAINTES DONT L'AUDIENCE EST COMPLÉTÉE PAR LE CONSEIL

Nature des plaintes	portées par le syndic ou le syndic adjoint	portées par toute autre personne
Infractions commises en vertu du *Code de déontologie des technologues professionnels, du Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'OTPQ* ainsi que certaines dispositions du *Code des professions.*	*2*	*0*

Nicole Bouchard, avocate
Secrétaire du Conseil de discipline

COMITÉ D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES EN ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES

MANDAT

Tel que déterminé par le Conseil d'administration de l'Ordre, le Comité a pour mandat :

1° d'évaluer la compétence des membres de l'Ordre exerçant dans le domaine de l'assainissement des eaux usées des résidences isolées et donner avis au Conseil d'administration ;
2° de rédiger et de maintenir à jour les critères qui servent à l'évaluation des compétences nécessaires à l'exercice dans le domaine ;
3° de fournir une liste des membres intéressés à parrainer ou à encadrer un membre ayant peu ou pas d'expérience dans le domaine.

NOMBRE DE RÉUNIONS ET RÉSUMÉ D'ACTIVITÉS

Depuis le 1er avril 2009, les membres du Comité se sont réunis à huit (8) reprises soit les vendredis 24 avril, 5 juin, 24 juillet, 11 septembre, 30 octobre, 6 novembre, 11 décembre et le mardi 12 janvier 2010 et ont procédé à l'analyse de cent trente (130) études de caractérisation du site et du terrain naturel, chaque technologue devant en produire deux (2), de quinze (15) études de caractérisation du site et du terrain naturel pour suivi à la demande du comité, chaque technologue devant en produire une (1) supplémentaire et de trente-six (36) demandes d'exemption.

Le Comité doit désigner un parrain (membre de l'Ordre désigné par le comité) aux T.P. n'ayant pas répondu à toutes les exigences au moment de l'évaluation préliminaire de leurs compétences. Le parrain est chargé de les guider dans leur préparation aux fins de la délivrance de l'attestation de compétence en assainissement des eaux usées des résidences isolées.

Parmi les cent trente (130) études de caractérisation du site et du terrain naturel analysées et les quinze (15) études de caractérisation du site et du terrain naturel pour suivi, trente-sept (37) technologues ont été soumis au parrainage, les autres ayant reçu des recommandations, dont voici les plus fréquentes :

1° recourir aux services d'un laboratoire reconnu membre de l'Association des consultants et laboratoires experts (ACLE) dans l'éventualité où une analyse granulométrique serait requise pour déterminer la perméabilité du sol, en plus de l'analyse in situ ;

2° procéder à un test sur le site reconnu par les directives énoncées au *Guide technique sur le traitement des eaux usées des résidences isolées*, édition de janvier 2009 version révisée, aux pages 2.1 à 2.10 de l'annexe B2 : Évaluation du site et du terrain naturel, disponible sur le site Internet du MDDEP à l'adresse suivante : www.mddep.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/residences_isolees/guide_interpretation/index.htm ;

3° inclure au rapport une clause relative à la surveillance ou non des travaux et à la présence d'une lettre de conformité ; cependant, il est fortement recommandé de considérer la surveillance des travaux.

Parmi les trente-six (36) demandes d'exemption analysées, vingt-quatre (24) demandes ont été acceptées, la référence « Q-2, r.8 » a été retirée de la liste des tâches à la fiche de ces membres au Tableau des membres, dix (10) demandes ont été acceptées à la condition que les membres se soumettent à la formation obligatoire, ceux-ci ayant à interpréter le Règlement dans le cadre de l'émission de permis et deux (2) demandes ont été refusées, les technologues ayant à se soumettre à l'ensemble du processus.

Soucieux de voir au perfectionnement de ces membres exerçant dans ce domaine, l'Ordre a concrétisé son entente avec le Collège de l'Outaouais, ayant conduit à la mise en place d'une attestation d'études collégiales, reconnue par le ministère de l'Éducation, par le début des cours de la première cohorte en septembre 2009. Cette formation est obligatoire pour tous les membres, actuels et futurs de l'Ordre, appelés à intervenir, de près ou de loin, dans le cadre du paragraphe 4° de l'article 4.1 du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (R.R.Q., c. Q-2, r.8). Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, en plus de sa contribution dans le cadre de l'élaboration du contenu de la formation, a également agi à titre de partenaire financier d'un montant de 15 000 $.

Louis-Philip Arsenault, T.P.
Président du Comité d'évaluation des compétences en assainissement des eaux usées des résidences isolées

COMITÉ D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES EN INSPECTION PRÉACHAT

En 2009-2010, le Comité d'évaluation des compétences en inspection préachat a tenu quatre réunions dont une par téléconférence. Le Comité a évalué les rapports de quatorze membres et a délivré sept attestations à sept membres certifiant que leurs compétences répondaient aux critères pour exercer en inspection préachat. En outre, il a renouvelé les attestations de 51 membres. Le Comité a établi une nouvelle grille d'analyse pour les rapports d'inspection. Vingt-sept membres ont suivi la formation sur l'utilisation des documents de l'Ordre et sur les nouvelles normes représentant 94.5 heures de formation.

Janick Marinier, T.P.
Présidente du Comité d'évaluation des compétences en inspection préachat

COMITÉ DE LA FORMATION DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS

Au cours de l'exercice 2009-2010, le Comité de la formation n'a pas tenu de réunion.

Jean-Yves Giguère, T.P.
Président du Comité de la formation des technologues professionnels

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

MANDAT

Le Comité d'inspection professionnelle (ci-après le « Comité ») est un comité statutaire en application de l'article 109 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26, ci-après le « *Code* »). Son mandat consiste essentiellement à assurer la surveillance de l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre selon les paramètres établis dans le cadre du *Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession.*

PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION POUR 2010-2011

Le 27 novembre 2009, lors de la tenue de la 113e réunion du Comité, les membres ont procédé à l'adoption du *Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession 2010-2011* (ci-après « Programme ») et le 11 décembre 2009, le Conseil d'administration de l'Ordre a adopté les modifications au *Programme* telles que proposées par le Comité. En effet, le budget alloué pour l'exercice 2010-2011 sera de 45 000 $.

Conformément à ce programme, le Comité va expédier un rapport d'inspection de l'exercice de la profession (questionnaire) à cent vingt-cinq (125) de ses membres afin de vérifier la conformité de leur pratique aux dispositions du *Règlement concernant la tenue des dossiers et des cabinets de consultation et sur la cessation d'exercice des technologues professionnels* (R.R.Q. c. C-26, r.177.6) ainsi que de certains articles du *Code de déontologie des technologues professionnels* (R.R.Q. c. C-26, r. 177.02.01). Par ailleurs, une lettre de réinspection sera expédiée à neuf (9) membres suivant les décisions du Comité.

Parmi les cent vingt-cinq (125) questionnaires expédiés, soixante (60) ont été dirigés auprès de technologues professionnels exerçant de façon principale ou secondaire en pratique privée, ayant obtenu leur diplôme (DEC) depuis 15 ans ou moins, qui n'ont pas été inspectés au cours des cinq dernières années, œuvrant dans tous les domaines autres que ceux de l'orthèse et de la prothèse, de l'assainissement des eaux usées pour les résidences isolées, de l'agroalimentaire et du préachat et pour dix (10) d'entre eux exerçant leur profession à titre de salarié.

Parmi les soixante-cinq (65) autres dossiers, vingt (20) ont été transmis à des technologues professionnels œuvrant dans le domaine du préachat.

Les quarante-cinq (45) technologues restants feront l'objet d'une inspection au besoin, c'est-à-dire à titre de dossiers « PC ou par correspondance ». Ceux-ci ont été choisis au hasard selon les conditions suivantes : technologues exerçant en pratique privée pour quarante (40) d'entre eux et à titre de salarié pour cinq (5) d'entre eux, ayant obtenu leur diplôme depuis plus de 15 ans, œuvrant dans tous les domaines. Ces technologues ne doivent pas avoir été inspectés au cours des cinq dernières années. Parmi ces quarante-cinq dossiers, cinq (5) d'entre eux doivent avoir leur principale place d'affaires dans la région de la Côte-Nord et cinq (5) autres doivent avoir leur principale place d'affaires dans la région de l'Outaouais.

Les neuf (9) derniers dossiers sont des réinspections à la suite de l'exercice 2009-2010.

INSPECTIONS RÉGULIÈRES

Durant l'exercice financier 2009-2010, le Comité s'est réuni à quatre (4) reprises. Il a analysé cent deux (102) dossiers d'inspection. De ces cent deux (102) dossiers, cinquante-trois (53) ont fait l'objet d'une visite d'un inspecteur au cours de l'année, seize (16) ont été exemptés par le Comité parce qu'ils ne répondaient pas ou plus aux critères établis dans le cadre du *Programme, trente-trois* (33) ont été présentés au banc d'essai et deux (2) étaient des réinspections de l'année 2008-2009.

Les recommandations les plus souvent émises par le Comité ont trait à l'obligation d'indiquer leur titre sur toute forme de publicité, incluant leurs cartes d'affaires, à l'obligation de signer ou parapher toute inscription ou tout document qu'ils introduisent dans un dossier, sauf si le document leur est fourni par une autre personne, à l'obligation de conserver tous ses dossiers (actifs et inactifs) dans un local ou un meuble pouvant être fermé à clé ou autrement et auquel le public (incluant les membres de leur famille) n'a pas librement accès, de même qu'à mettre à la disposition du public, une copie à jour du *Code de déontologie des technologues professionnels et du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des technologues professionnels* où l'adresse et le numéro de téléphone de l'Ordre doivent figurer.

RAPPORT DES COMITÉS (suite)

APPLICATION DES ALINÉAS 2, 3 ET 5 DE L'ARTICLE 112, DE L'ARTICLE 113 ET 122 DU CODE DES PROFESSIONS

Au cours de l'année 2009-2010, aucune demande d'enquête particulière n'a été déposée, le Comité n'a soumis aucune recommandation au Conseil d'administration de l'Ordre à l'effet d'obliger un membre à compléter avec succès un stage ou un cours de perfectionnement ou les deux à la fois et n'a fourni ou reçu aucune information d'un membre du syndic.

Paul Roy, T.P.
Président du Comité d'inspection professionnelle

COMITÉ DES PRIX DE L'ORDRE

En 2009-2010, le Comité des prix de l'Ordre a tenu une rencontre téléphonique pour déterminer les récipiendaires des différentes mentions honorifiques de l'Ordre. Le programme de Bourses Entreprises, ainsi que le programme de Bourses Méritas ont connu un succès d'affluence tel qu'il a fallu alléger la tâche du Comité des prix de l'Ordre. Ainsi, à titre d'essai et dans le but de faciliter le processus de sélection parmi la grande quantité des bulletins de candidatures reçus, le Conseil d'administration de l'Ordre a convenu que les bulletins de candidatures allaient être traités par la permanence de l'Ordre et les candidatures retenues entérinées par le Comité exécutif.

MENTIONS HONORIFIQUES

1 Bénévole de l'année

Cette mention est décernée à un technologue qui s'est particulièrement distingué dans le cadre de ses activités bénévoles à l'Ordre. Cet honneur a été décerné à **Louis-Philip Arsenault, T.P.** Monsieur Arsenault s'est démarqué par son engagement et son dévouement au sein du Comité d'évaluation des compétences en assainissement des eaux usées des résidences isolées. Il a activement participé à la mise en place du processus d'encadrement des compétences et d'une formation. Son engagement a permis de déployer efficacement le leadership de l'Ordre à l'égard de la protection du public.

2 Innovation technologique

Cette mention est remise à un technologue ayant inventé, amélioré ou participé à un procédé, à une réalisation ou au lancement d'un projet d'éducation ou à la publication d'un écrit qui s'est avéré avoir un rayonnement et une reconnaissance par ses pairs et la communauté. Cet honneur a été décerné à **Xavier Guillaud, T.P.,** pour avoir assuré une meilleure place à la métrologie dans les PME québécoises. Il a en effet participé au développement de plusieurs laboratoires de métrologie électrique. Encore en 2010, le métrologue est une denrée rare au Québec, et pourtant, la fabrication et la commercialisation de produits ne peuvent se faire sans s'assurer de la qualité des mesures.

3 Technologue de l'année

Cette mention est remise à un technologue s'étant particulièrement illustré dans le cadre de ses activités professionnelles. La mention a été décernée à **Jean-Guy Slevan, T.P.** Monsieur Slevan est président-fondateur de l'entreprise en géotechnique G & S Consultants. Technologue de cœur, il s'investit pleinement pour la reconnaissance professionnelle de ses pairs. En lui décernant le titre de technologue de l'année 2009, l'Ordre lui reconnaît une valeur de modèle et souligne la qualité de son engagement depuis plus de vingt ans.

Bourses Méritas – Printemps 2010

4 **Bijoya Milli Nath Chowdhury**, étudiante affiliée, finissante en technologie de l'architecture, cégep Vanier, reçoit son prix de Denis Sénéchal de l'OTPQ

5 **Mohamed Lazrak**, étudiant affilié, finissant au programme de technologie du génie électrique, cégep de Trois-Rivières, reçoit son prix de Denis Sénéchal de l'OTPQ

6 **Mélissa Gaudreault,** étudiante affiliée, finissante au programme de techniques de laboratoire – chimie analytique, cégep de Jonquière, entourée de **Claude Gagné,** T.P., **(à gauche)**, membre du CA et **Michel Gravel**, directeur général du cégep de Jonquière

7 **Olivier Riverin-Boilard,** étudiant affilié, finissant au programme d'architecture du cégep de Lévis-Lauzon, reçoit son prix de **Laval Tremblay**, T.P., vice président aux affaires administratives de l'Ordre

Et **Tom Layer** en technologie du génie civil, collège Montmorency ;

Florent Boivin, T.P.
Président du Comité des prix de l'Ordre

COMITÉ DE RÉVISION

Le Comité de révision est institué en vertu de l'article 123.3 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26). Il a pour fonction de donner un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter une plainte disciplinaire devant le Conseil de discipline et ce, à la demande de la personne qui a requis la tenue d'enquête par le syndic.

Le Comité de révision a reçu une demande de révision au cours de l'exercice 2009-2010. À la fin de l'exercice, ce dossier était en attente d'étude par le Comité de révision.

Nicole Bouchard, avocate
Secrétaire du Comité de révision

RAPPORT DU SYNDIC

Ce rapport ne comprend aucune date de début de période sur des dossiers particuliers puisqu'il se veut un portrait global de l'ensemble des activités. Présentement le Bureau du syndic compte un syndic et quatre syndics adjoints. À l'occasion, le syndic peut utiliser un syndic ad hoc dans des circonstances particulières, avec l'approbation du Conseil d'administration. Au cours de cette année, le Bureau du syndic a été fort occupé en raison d'un accroissement des plaintes déposées au Conseil de discipline. Les délais de traitement des dossiers ont été allongés légèrement, en raison de la préparation de plusieurs dossiers de plaintes qui nécessitent de nombreuses heures de travail en vue d'une préparation adéquate pour le Conseil de discipline. De plus, la lourdeur et la complexité des causes ont pour conséquence que les enquêtes nécessitent davantage de temps pour leur traitement.

Le travail du syndic et des syndics adjoints s'est principalement concentré sur les demandes d'enquête (38) et le dépôt de plaintes (9) au Conseil de discipline. La grande majorité des dossiers étaient dans les domaines du traitement des eaux usées des résidences isolées (40%) et de l'inspection préachat (36%). Il y a eu une augmentation substantielle des dossiers dans le domaine des eaux usées.

Les éléments qui font l'objet de doléances de la part des clients sont la qualité des services rendus, les délais de traitement dans la prestation de service, l'absence de diligence auprès des clients, des erreurs non admises et une facturation absente ou déficiente. Le secteur de l'assainissement des eaux usées des résidences isolées demeure un domaine nécessitant une surveillance particulière en regard des conséquences envers les clients et le champ de pratique qui est partagé avec d'autres professionnels. Les dossiers dans ce champ de pratique sont plus complexes en raison de l'implication de plusieurs intervenants dans les dossiers. La présence du Comité d'évaluation des compétences en assainissement des eaux usées des résidences isolées joue un rôle important dans ce domaine en ce qui à trait à la surveillance des compétences des membres et le contrôle du champ de pratique professionnelle.

Le domaine de l'inspection préachat et de l'expertise demeure une source de mécontentement pour le public. Il représente 36 % des dossiers traités. Les rapports techniques remis aux clients font l'objet de critiques de même que des prises de positions drastiques en ce qui concerne des aspects pointus comme l'identification de la présence d'ocre ferreuse et de moisissures. L'absence d'entente de service écrite est également une source de litige. Des délais de production de rapports amènent le syndic à intervenir dans certains dossiers.

Les enquêtes dans le secteur des plans et devis demeurent le troisième domaine de pratique qui est sujet aux demandes d'enquête (10,5%). Les erreurs et omissions sont possibles; les clients et les tierces parties demandent à l'occasion au syndic d'intervenir pour éclaircir certaines notions de la pratique professionnelle de nos membres. Les différends sont également causés par une absence d'entente de service écrite ou encore une entente écrite peu élaborée qui laisse des ambiguïtés concernant les services à rendre, les frais et les honoraires. Des recommandations ont déjà été émises à ce sujet, mais certains membres omettent de se conformer à leur Code de déontologie.

Le domaine de l'agroalimentaire a été l'objet de trois (3) demandes d'enquête. C'est un secteur d'activité qui est nouveau pour les syndics. Deux dossiers faisaient l'objet d'usurpation de titre et un troisième concernait la gestion de production laitière d'un producteur par un de nos membres.

Au cours de la dernière année, neuf (9) plaintes furent déposées au Conseil de discipline. L'utilisation de l'article 123.6 du Code des professions qui permet une conciliation disciplinaire a permis à six (6) dossiers de se régler avec la satisfaction des parties. La conciliation rapide fut utilisée à dix-neuf (19) reprises dans le cas de dossiers simples, afin de régler rapidement le début d'un litige. Les clients et les professionnels ont bénéficié de notre intervention pour solutionner des différends, ce qui a eu pour effet de faciliter la poursuite de la réalisation des projets entre les parties.

Le Bureau du syndic a reçu huit (8) demandes d'enquête concernant des cas d'usurpation de titre. Deux de ces enquêtes ont révélé qu'il n'y avait pas d'usurpation de titre; deux autres ont permis d'en venir à une entente avec les intimés qui sont redevenus membres de l'Ordre. Les quatre (4) autres cas sont présentement en traitement.

RAPPORT DU SYNDIC (suite)

STATISTIQUES DU BUREAU DU SYNDIC

BILAN DES ACTIVITÉS	ÉTAT AU 31 MARS 2010
Nombre de dossiers traités	67[1]
Membres visés par les dossiers traités	67
Demandes de tenue d'enquête (dossiers ouverts)	38
Dossiers débutés avant le 31 mars 2008	29
Demandes de renseignements divers	51
Demande d'enquête particulière	0[2]
Dossiers réglés par la conciliation disciplinaire (art. 123.6 C.P.)	6
Différends réglés par la conciliation rapide (dossiers courts)	19[2]
Dossiers soumis à la conciliation de comptes	4
Dossiers de conciliation de comptes réglés	4
Dossier de conciliation de comptes rejeté pour non-respect du délai	0
Demande d'arbitrage reçue	0
Dossier soumis au Comité de révision	1
Dossiers déposés au Conseil de discipline	9
Dossiers au Conseil de discipline en attente de décision	6
Dossiers au Conseil de discipline avec décision rendue	3
Démission de membre suite à une enquête	1
Dossier déposé au Tribunal des professions	0
Dossier au Tribunal des professions en attente de décision	0
Dossier au Tribunal des professions, avec décision rendue	0
Demande d'accès à la Commission d'accès à l'information	0
Enquêtes terminées, dossiers réglés et fermés	32[1]
Enquêtes portant sur l'usurpation de titre	8
Poursuite pénale portant sur l'usurpation de titre	0
Ententes avec l'intimé concernant une usurpation de titre	2
Jugement de culpabilité rendu pour usurpation de titre	0
Jugements de non-culpabilité rendus pour usurpation de titre	2
Montant total des amendes imposées pour usurpation de titre	0
Dossiers d'usurpation de titre en cours d'enquête	4

[1] Certains dossiers ont débuté avant le 31 mars 2009.
[2] Ces dossiers sont non inclus dans les dossiers traités.

MOTIF DE DEMANDES D'ENQUÊTE	Nb
Manque de professionnalisme	34
Usurpation de titre	8
Erreurs et omissions	6
Incompétence	5
Sceau/rapport de complaisance	3
Facturation	3
Refus de collaborer	2
Conflit d'intérêts	2
Fraude	2
Fabrication de faux documents	1
Délais indus	1
Total	**67**

NOMBRE DE DOSSIERS	%	DOMAINES DE PRATIQUE
27	40 %	Eaux usées
24	36 %	Inspection et Expertise
7	10,5 %	Plans et devis
5	7,5 %	Construction
3	4,5 %	Agroalimentaire
1	1,5 %	Orthèse - Prothèse
67	**100**	

TABLEAU DE L'ÉVOLUTION DES DEMANDES D'ENQUÊTE

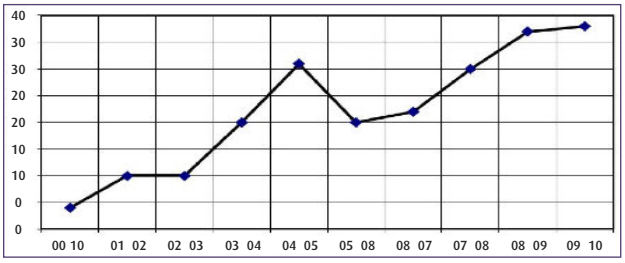

TABLEAU DES CONCILIATIONS DISCIPLINAIRES

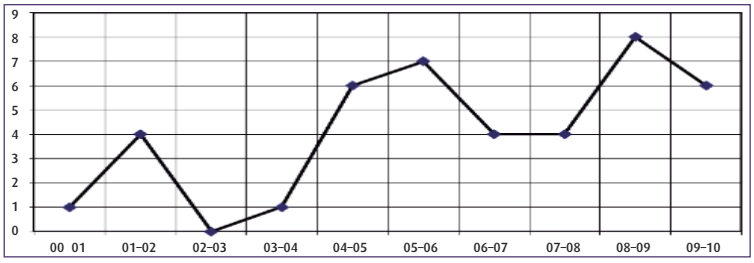

TABLEAU DES DOSSIERS TRAITÉS

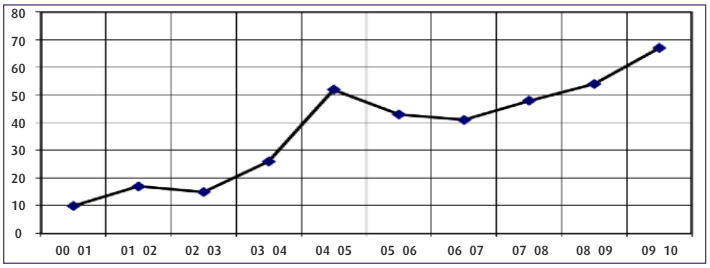

Au cours de la dernière année, le syndic a répondu à cinquante et une (51) demandes de renseignements du public. Le syndic, avec la direction de l'Ordre, s'assure de fournir aux membres toute l'information nécessaire sur la pratique professionnelle, les normes de pratique et la réglementation existante. Le site web de l'Ordre est le lieu par excellence pour obtenir toutes les informations requises

Chenel Lauzier, T.P. , syndic de l'OTPQ

Pierre Bonneville, T.P. , syndic adjoint
Denis J. Dubois, T.P. , syndic adjoint
Serge Dumas, T.P. , syndic adjoint

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

Aux membres de
ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de l'ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC au 31 mars 2010 et les états de l'évolution des actifs nets, des résultats et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les prévisions budgétaires présentées aux fins de comparaison n'ont pas fait l'objet de la mission de vérification.

Gosselin & Associés inc.

Gosselin & Associés inc.
Comptables agréés
Montréal, le 13 mai 2010

BILAN

	2010	2009
ACTIF	**$**	**$**
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	488 111	121 355
Placements (note 4)	337 344	595 508
Créances (note 5)	348 727	296 438
Frais payés d'avance	48 501	50 588
	1 222 683	1 063 889
PLACEMENTS (note 4)	152 284	151 289
IMMOBILISATIONS (note 6)	45 372	39 689
	1 420 339	**1 254 867**
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 7)	221 388	239 426
Cotisations perçues d'avance	545 293	622 242
	766 681	**861 668**
ACTIFS NETS		
AFFECTÉS À LA RÉSERVE	113 100	113 100
AFFECTÉS AU FONDS DE STABILISATION ET DE RÉDUCTION DE COTISATIONS	8 128	8 128
AFFECTÉS AUX PROJETS SPÉCIAUX	14 595	2 082
AFFECTÉS AUX ASSURÉS MEMBRES	56 478	39 465
AFFECTÉS À L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ	449 950	253 181
NON AFFECTÉS (DÉFICITAIRES)	11 407	(22 757)
	653 658	393 199
	1 420 339	**1 254 867**

Pour le Conseil d'administration

administrateur

administrateur

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	2010							2009
	Affectés à la réserve	Affectés au fonds de stabilisation et de réduction de cotisations	Affectés aux projets spéciaux	Affectés aux assurés membres	Affectés à l'assurance responsabilité	Non affectés	Total	Total
	$	$	$	$	$	$	$	$
SOLDE AU DÉBUT	**113 100**	**8 128**	**2 082**	**39 465**	**253 181**	**(22 757)**	**393 199**	**312 899**
Excédent des produits sur les charges	–	–	–	–	–	260 459	260 459	80 310
Affectation d'origine interne (note 8)	–	–	12 513	17 013	196 769	(226 295)	–	–
SOLDE À LA FIN	**113 100**	**8 128**	**14 595**	**56 478**	**449 950**	**11 407**	**653 658**	**393 199**

RÉSULTATS

	Budget	2010	2009
	$	$	$
PRODUITS (ANNEXE 1)			
Cotisations	1 150 000	1 158 953	1 122 658
Frais d'étude de dossier et administration	18 000	20 449	18 889
Services rémunérés	146 000	347 612	284 033
Formation continue	-	70 726	-
Autres	22 000	33 728	74 140
	1 336 000	1 631 468	1 499 720
CHARGES ((ANNEXE 2)			
Reconnaissance professionnelle	127 000	65 773	165 068
Tableau des membres et admission	29 000	21 748	28 747
Inspection professionnelle	35 000	25 769	29 896
Syndic et discipline	105 000	172 550	131 226
Relation avec le milieu	22 000	19 524	24 602
Promotion et communications	56 500	64 224	69 514
Administrateurs et mandataires	139 000	148 759	125 618
Sections	10 000	8 297	5 571
Gestion et soutien	257 300	255 856	285 641
Services aux membres	32 500	51 234	51 131
Formation continue	-	63 399	-
Salaires et avantages sociaux	505 000	473 876	502 396
	1 318 300	1 371 009	1 419 410
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**17 700**	**260 459**	**80 310**

FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	2010	2009
	$	$
EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	260 459	80 310
Éléments hors liquidités		
Amortissement des immobilisations	12 097	15 742
	272 556	96 052
Variation des éléments du fonds de roulement		
Débiteurs	(52 289)	(273 044)
Frais payés d'avances	2 087	5 862
Créditeurs	(18 038)	(29 959)
Cotisations perçues d'avance	(76 949)	(21 375)
	(145 189)	(318 516)
RENTRÉES (SORTIES) DE FONDS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	127 367	(222 464)
INVESTISSEMENT		
Achat d'immobilisations corporelles	(17 780)	(5 663)
Variation de placements	257 169	169 959
Avances à un organisme apparenté	-	(401)
RENTRÉES DE FONDS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	239 389	163 895
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	366 756	(58 569)
ENCAISSE AU DÉBUT	121 355	179 924
ENCAISSE À LA FIN	488 111	121 355
Les flux de trésorerie se rapportant aux intérêts se détaillent comme suit :		
Intérêts encaissés	4 262	9 931

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des technologues professionnels du Québec est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il est constitué en vertu du Code des professions du Québec. Il est exempté d'impôt.

L'Ordre a pour mission de promouvoir la reconnaissance des technologues et d'assurer la qualité de leurs services professionnels afin de répondre à l'élément central du système professionnel québécois : la protection du public.

2- MODIFICATION FUTURE DE CONVENTIONS COMPTABLES

L'organisme a appliqué les recommandations du chapitre 1540 - État des flux de trésorerie. Le chapitre exige que les organismes sans but lucratif présentent l'état des flux de trésorerie, à moins que les informations sur les flux de trésorerie ne soient évidentes à la lecture des autres états financiers et communiquées adéquatement dans les notes afférentes. L'organisme présente désormais un état des flux de trésorerie.

L'organisme a appliqué les modifications du chapitre 4400 - Présentation des états financiers des OSBL, qui prévoient que les entités concernées ne soient plus soumises à l'obligation de présenter séparément les actifs nets investis en immobilisations, sauf s'il s'agit d'une affectation d'origine interne. L'impact de cette modification est le reclassement des actifs nets investis en immobilisations avec les actifs nets non affectés.

L'organisme a analysé le nouveau chapitre 4470 - Ventilation des charges des organismes sans but lucratif. Les organismes sans but lucratif doivent fournir des informations sur les méthodes et les montants de répartition de leurs charges aux états financiers. L'application de ces recommandations n'a pas eu d'impact sur les états financiers.

L'organisme a analysé les modifications de l'abrégé 123 du Comité sur les problèmes nouveaux. L'abrégé, qui s'applique dorénavant aux organismes sans but lucratif, prévoit des indications sur la comptabilisation des produits et des charges au brut ou au net, selon que l'organisme agit à titre d'intermédiaire ou pour son propre compte. L'application de ces recommandations n'a pas eu d'impact sur les états financiers.

3 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations sont constatées linéairement sur la période couverte par ces dernières.

Les produits de publicité sont constatés au fur et à mesure que la publicité est diffusée.

Actifs nets non affectés

Ces actifs nets représentent les activités courantes de l'organisme. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration y sont cumulés.

Actifs nets affectés au fonds de stabilisation et de réduction de la cotisation

Lors d'une réunion du Conseil d'administration en juin 1998, il a été décidé que serait créée une réserve de stabilisation et de réduction de la cotisation afin de réduire ultérieurement les cotisations des membres.

Actifs nets affectés à la réserve

Lors d'une réunion du Conseil d'administration en mars 1990, une politique a été révisée et il a été décidé que serait créée une réserve pour assurer les liquidités en cas de nécessité grave et pour garantir le remplacement des immobilisations désuètes.

Actifs nets affectés aux projets spéciaux

Lors d'une réunion du Conseil d'administration en mars 2004, il a été décidé que serait créée une réserve pour les projets spéciaux afin d'assurer les liquidités nécessaires en cas de développement de projets spéciaux.

Actifs nets affectés aux assurés membres

Lors d'une réunion du Conseil d'administration en mars 2004, il a été décidé que serait créée une réserve pour les assurés membres afin de réduire ultérieurement les primes d'assurances des membres.

Actifs nets affectés à l'assurance responsabilité

Lors d'une réunion du Conseil d'administration en décembre 2006, il a été décidé que serait créée une réserve d'assurance en responsabilité professionnelle dans le but de pallier les hausses de primes et de réaliser des projets d'éducation, de prévention des hausses en cas de sinistres ou de recherches afin de mieux servir ses membres en pratique privée.

Immobilisations

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et les taux suivants :

	Méthodes	Taux
Mobilier et équipement	Amortissement dégressif	20 %
Matériel informatique	Amortissement dégressif	30 %
Logiciels	Amortissement linéaire	20 %
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	20 %

Instruments financiers

Les instruments financiers de l'organisme comprennent l'encaisse, les placements, les créances et les créditeurs. Les justes valeurs de ces instruments financiers sont proches de leurs valeurs comptables. La direction est d'avis que ces instruments financiers n'exposent pas l'organisme à des risques significatifs de taux d'intérêt, de change ou de crédit.

L'organisme a identifié tous les placements comme étant détenus à des fins de transactions. Ces instruments sont constatés à leur juste valeur et les variations dans les justes valeurs sont constatées directement à l'état des résultats. La juste valeur des placements correspond au coût majoré des intérêts courus.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

4- PLACEMENTS

	2010	2009
	$	$
Dépôts à terme, aux taux de 0,9 % et 0,96 %, échéant le 16 avril 2010 et le 27 mars 2011	337 344	595 508
Fonds mutuels, certificats de placements garantis	138 284	137 289
Parts permanentes Desjardins, au taux de 4,25 % (2.60% en 2009)	14 000	14 000
	489 628	746 797
Portion à court terme	337 344	595 508
	152 284	**151 289**

5- DÉBITEURS

	2010	2009
	$	$
Clients	**338 998**	286 709
Avance à une société sous contrôle commun sans intérêt ni modalité de remboursement	9 729	9 729
	348 727	**296 438**

6- IMMOBILISATIONS

	2010			2009
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	$	$	$	$
Mobilier et équipement	175 568	164 251	11 317	14 146
Équipement informatique	314 288	283 415	30 873	20 509
Logiciels	83 705	82 603	1 102	1 914
Améliorations locatives	29 655	27 575	2 080	3 120
	603 216	**557 844**	**45 372**	**39 689**

7- CRÉDITEURS

	2010	2009
	$	$
Fournisseurs	127 144	109 904
Frais courus	7 974	11 000
Taxes à la consommation	45 365	63 091
Salaires, vacances et déductions à la source	38 905	53 431
Dépôts sur sceaux et joncs	2 000	2 000
	221 388	**239 426**

8- AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Le Conseil d'administration a autorisé l'affectation de 226 295 $ des fonds non affectés aux fonds affectés selon la répartition présentée à l'état de l'évolution des actifs nets. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'une affectation d'origine interne à d'autres fins, sans le consentement préalable du Conseil d'administration.

9- OPÉRATIONS AVEC UN ORGANISME SOUS CONTRÔLE COMMUN

L'Ordre des technologues professionnels du Québec a agi à titre de fiduciaire pour le compte de la Société québécoise pour le développement des technologues, il a déboursé pour son compte un montant de 0 $ (0 $ en 2009).

10- MARGE DE CRÉDIT

Au 31 mars 2010, l'organisme disposait d'une marge de crédit bancaire non garantie de 100 000 $ renouvelable annuellement. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel.

11- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements de l'organisme, en vertu d'un bail de location, totalisent 391 239 $ et se détaillent comme suit :

	$
2011	72 056
2012	73 390
2013	74 458
2014	75 525
2015	76 593

L'organisme a conclu un contrat avec une firme de gestion pour l'administration de ses affaires. Le contrat couvre une période de 60 mois et se termine le 31 août 2011. Les versements prévus totalisent 97 751$ et se détaillent comme suit :

	$
2011	68 397
2012	29 354

VENTILATION DES PRODUITS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	Budget	2010	2009
	$	$	$
Cotisations	1 150 000	1 158 953	1 122 658
Frais d'étude de dossier et administration	18 000	20 449	18 889
Services rémunérés			
Ventes de services	140 000	19 941	23 795
Ristourne d'assurances et frais administratifs	–	320 165	248 259
Revenus de publicité « Le Technologue »	–	1 980	5 550
Ventes de produits	6 000	5 526	6 429
	146 000	**347 612**	**284 033**
Formation continue	–	**70 726**	
Autres			
Rencontre annuelle des T.P.	–	12 230	12 882
Subvention de l'Office des professions du Québec	–	–	33 018
Intérêts	16 000	7 094	20 032
Évaluation des inspecteurs	4 000	8 850	5 409
Divers	2 000	5 554	2 799
	22 000	33 728	74 140
	1 336 000	**1 631 468**	**1 499 720**

VENTILATION DES CHARGES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	Budget	2010	2009
Reconnaissance professionnelle	$	$	$
Déplacement et représentation	2 000	5 260	5 325
Cotisations	63 000	18 287	57 833
Frais juridiques et représentation gouvernementale	60 000	41 421	101 441
Perfectionnement	2 000	805	469
	127 000	**65 773**	**165 068**
Tableau des membres et admission			
Déplacement et représentation	1 000	882	4 379
Frais de programmation	7 000	5 860	4 722
Papeterie, impression et fournitures	10 000	5 706	8 556
Poste et adressage	11 000	9 300	11 090
	29 000	**21 748**	**28 747**
Inspection professionnelle			
Honoraires et comité d'inspection professionnelle	**35 000**	**25 769**	**29 896**
Syndic et discipline			
Frais juridiques sur discipline	20 000	46 400	20 603
Honoraires de syndic	85 000	126 150	110 623
	105 000	**172 550**	**131 226**

VENTILATION DES CHARGES (suite)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	Budget	2010	2009
	$	$	$
Relation avec le milieu			
Déplacement et représentation	20 000	19 247	22 329
Divers	2 000	277	2 273
	22 000	**19 524**	**24 602**
Promotion et communications			
TP Express	5 000	13 994	13 507
Rapport annuel	3 500	2 688	3 679
Bourses et prix d'exposition	6 000	5 000	5 752
Publicité	35 000	37 129	41 953
Communications	6 000	5 413	4 569
Déplacement et représentation	1 000	-	54
	56 500	**64 224**	**69 514**
Administrateurs et mandataires			
Réunion du Comité exécutif et du Conseil d'administration	75 000	82 090	72 971
Déplacement et représentation	59 000	59 638	47 721
Papeterie, impression et fournitures	1 000	911	336
Assurances	4 000	6 120	4 590
	139 000	**148 759**	**125 618**
Sections			
Remises	**10 000**	**8 297**	**5 571**
Gestion et soutien			
Déplacement et représentation	-	84	23
Cotisations	-	1 765	1 180
Divers	-	92	33 018
Formation et documentation	2 500	2 292	3 300
Mauvaises créances	-	-	-
Frais de vérification	6 500	6 395	6 035
Papeterie, impression et fournitures	16 000	18 179	16 342
Poste et adressage	19 000	20 175	14 430
Frais de communication	13 000	11 101	12 809
Loyer	69 000	70 455	70 455
Entretien de l'équipement	10 000	9 953	8 220
Location d'équipement	14 000	10 510	12 209
Assurances et taxes	12 000	11 691	12 614
Entretien du local	3 000	934	946
Intérêts et frais bancaires	10 800	13 728	11 913
Amortissement des immobilisations	15 000	12 097	15 742
Frais de gestion	66 500	66 405	66 405
	257 300	**255 856**	**285 641**
Services aux membres			
Rencontre annuelle des T.P.	-	12 230	12 882
Programme de développement professionnel	19 000	15 764	14 644
Frais de consultation	10 000	20 329	20 701
Achats de sceaux et joncs	3 500	2 911	2 904
	32 500	**51 234**	**51 131**
Formation continue	-	**63 399**	-
Salaires et avantages sociaux	**505 000**	**473 876**	**502 396**
	1 318 300	**1 371 009**	**1 419 410**

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010-2011

		$	$
REVENUS			
	Cotisations des membres		1 150 000
	Frais d'étude de dossiers et administration		22 000
Services			
	Ventes de sceaux et joncs	6 000	
	Intérêts sur dépôts et dividendes	8 000	
	Ristournes d'assurances et frais administratifs	140 000	
	Évaluation des inspecteurs	4 000	
	Divers	4 000	
Total des services			**162 000**
Total des revenus			**1 334 000**
DÉPENSES			
Salaires et avantages sociaux			**500 000**
Déplacements & représentation			
	Réunions du Comité exécutif et du Conseil d'administration	75 000	
	Déplacements et représentations	83 000	
Total des déplacements et représentation			**158 000**
Frais d'exploitation			
	Papeterie et impression	20 000	
	Postes et adressages	30 000	
	Fournitures de bureau	7 000	
	Documentation	2 500	
	Télécommunications	13 000	
	Internet	6 000	
	Loyer	72 000	
	Entretien des locaux	3 000	
	Entretien d'équipements	10 000	
	Assurances, taxes et permis	16 000	
	Location d'équipements	14 000	
	Amortissement des immobilisations	15 000	
Total des frais d'exploitation			**208 500**
Publications			
	Bulletin TP Express	10 000	
	Rapport annuel	3 500	
Total des publications			**13 500**
Frais bancaires et financiers			**12 800**
Sections			**10 000**
Cotisations			**23 000**
Rencontre annuelle des T.P.			**-**
Bourses			**5 000**
Publicité			**35 000**
Perfectionnement			**2 000**
Programme de développement professionnel			**17 000**
Frais de consultation			
	Reconnaissance professionnelle	45 000	
	Frais juridiques et disciplines	25 000	
	Honoraires de gestion financière	68 500	
	Honoraires de vérification	6 500	
	Frais de programmation	7 000	
	Honoraires de consultation	10 000	
	Honoraires de syndic	125 000	
	Honoraires d'inspection professionnelle	40 000	
	Évaluation inspection préachat	4 000	
	Total des frais de consultation		**331 000**
	Divers		5 500
Total des dépenses			**1 321 300**
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES			**12 700**

TABLEAU DES MEMBRES

Régions de domicile	Membres	Étudiants
Bas Saint-Laurent	130	16
Saguenay - Lac-Saint-Jean	91	25
Québec	325	70
Mauricie	138	13
Estrie	141	12
Montréal	496	153
Outaouais	148	9
Abitibi - Témiscamingue	75	8
Côte-Nord - Nouveau-Québec	35	2
Nord-du-Québec	7	0
Gaspésie - Iles-de-la-Madeleine	20	3

Régions de domicile	Membres	Étudiants
Chaudière - Appalaches	233	32
Laval	225	39
Lanaudière	298	26
Laurentides	332	31
Montérégie	799	55
Centre-du-Québec	140	30
Hors Québec	37	0
Hors Canada	2	0
Total	**3 672**	**524**

RÉPARTITION DES MEMBRES

	2009-2010	2008-2009	2007-2008
Membres en règle au début de l'exercice	3 774	3 876	3 871
+ Admissions	433	315	447
- Radiations	528	410	436
- Décédés	7	7	6
Membres en règle à la fin de l'exercice	**3 672**	**3 774**	**3 876**

LA COTISATION

La cotisation pour l'année 2009-2010 (1er avril 2009 au 31 mars 2010) s'établit comme suit :

Cotisation d'un membre de l'Ordre (T.S.c.A. ou T.P.)	330 $
Cotisation finissant 1 (1er exercice à l'Ordre)	120 $
Cotisation finissant 2 (2e exercice à l'Ordre)	230 $
Cotisation d'un membre sans emploi	200 $
Cotisation d'un membre en congé parental	200 $
Cotisation d'un membre aux études à temps plein	150 $
Cotisation d'un membre retraité	75 $
Cotisation d'un étudiant affilié	22 $

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DES COMITÉS ET DU PERSONNEL

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2009-2010

COMITÉ EXÉCUTIF

Alain Bernier, T.P. (06) - Président depuis 2000, membre du CA depuis 1995

Laval Tremblay, T.P. (03, 12) - Vice-président aux affaires administratives, depuis 1987

Richard Legendre, T.Sc.A. (03, 12) - Vice-président aux affaires professionnelles, depuis 1994

Joël Thériault, T.P. (13, 14, 15) - Vice-président aux communications, depuis 2004

Pierre Fleurant - Administrateur désigné parmi les membres nommés par l'Office des professions du Québec (OPQ), depuis 2006

ADMINISTRATEURS (AU 31 MARS 2010)

Raymond Pelletier, T.P. (01, 11), depuis 1980

Claude Gagné, T.P. (02), depuis le 4 avril 2009

Gilles Miville, T.P. (03, 12), depuis 1997

Michel Plourde, T.P. (04, 17), depuis 2003

Germain Thibault, T.P. (05), depuis 2001

Yanick Bouchard-Latour, T.P. (06), depuis 2004

Yves Bousquet, T.P. (06), depuis 2007

Richard Gervais, T.P. (06), depuis 1998

Guy Létourneau, T.P. (06), depuis 1984

Josée Gionet, T.P. (07), depuis le 13 mars 2009

Marc Guimont, T.P. (08), depuis 1995

Yvon Germain, T.P. (13, 14, 15), depuis 2004

François Linteau, T.P. (13, 14, 15), depuis 2000

Michel Langelier, T.P. (16), depuis le 19 septembre 2008

Patrick Sullivan, T.P. (16), depuis le 5 juin 2009

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OPQ

Pierre Fleurant, depuis 2006

Gina Gaudreault, MBA, depuis 2007

Jeanne Grimard, depuis le 31 juillet 2008

Charles Nadeau, CGA, depuis le 5 juin 2009

SECRÉTAIRE

Denis Beauchamp, c.a.é.

SYNDIC

Chenel Lauzier, T.P.

SYNDICS ADJOINTS

Pierre Bonneville, T.P.

Denis J. Dubois, T.P.

Serge Dumas, T.P.

Gilles Y. Hamel, T.P.

SYNDIC AD HOC

Guy Veillette, T.P.

DÉLÉGUÉ AU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC (CIQ)

Vice-président aux affaires professionnelles

Vice-président aux affaires administratives, délégué substitut

COMITÉS (AU 31 MARS 2010)

ADMISSION ET AGRÉMENT

Jean-Yves Giguère, T.P. (président)

Denis Côté, T.P.

Paul O'Borne, T.P.

Diane Montour, T.P. (secrétaire)

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Deux représentants du courtier

Membre élu à la vice-présidence aux affaires administratives

Richard Gervais, T.P.

Jean-Guy Slevan, T.P.

Un membre ad hoc (expert technique au besoin)

Direction générale (secrétaire)

CONSEIL DE DISCIPLINE

Me Simon Venne (président nommé par le gouvernement)

Yvan Fortin, T.P.

Yan Lévesque, T.P.

Léopold Théroux, T.P.

Me Nicole Bouchard (secrétaire)

ÉVALUATION DES COMPÉTENCES EN ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES

Louis-Philip Arsenault, T.P., président

Maurice Charbonneau, T.P.

Serge Gingras, T.P.

Yan Lauzon, T.P., jusqu'au 29 janvier 2010

Marc Raby, T.P.

Frédérick Rioux, T.P

Direction des affaires professionnelles et juridiques (secrétaire)

ÉVALUATION DES COMPÉTENCES EN INSPECTION PRÉACHAT

Janick Marinier, T.P., présidente, depuis le 20 novembre 2009

Louis Parent, T.P. (président par intérim), jusqu'au 13 novembre 2009

Alexandre Bienvenu, T.P., depuis le 12 mars 2010

Alain Corbeil, T.P., jusqu'au 1er février 2010

Denis Girard, T.P., depuis le 5 juin 2009

Éric Lessard, T.P., depuis le 11 décembre 2009

Hakim Maldji, T.P.

Direction générale (secrétaire)

FORMATION DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS

Jean-Yves Giguère, T.P. (président)

Hugues Girardin, T.P.

Lucie Michon, représentante du ministère de l'Éducation

François Vézina-Roy, représentant suppléant du ministère de l'Éducation

Anne Filion, représentante de la Fédération des cégeps

Isabelle Lamarre, représentante de la Fédération des cégeps

Direction générale (secrétaire)

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Paul Roy, T.Sc.A., président depuis le 19 février 2010

Jean Picard, T.P. (président), jusqu'au 22 janvier 2010

Marie-Claude Bastien, T.P., jusqu'au 14 novembre 2009

Denis Bertrand, T.P.

Rénald Cyr, T.P.

Serge Gingras, T.P.

Guylaine Houle, T.P.

Yvan Lemay, T.P.

Régis Marinoza, T.P.

Jean Picard, T.P., depuis le 22 janvier 2010

Serge Toutant, T.P.

Jean-Luc Archambault, T.P. (inspecteur), depuis le 11 décembre 2009

Robert H. Bourdon, T.P. (inspecteur), jusqu'au 30 septembre 2009

Gilles Cardinal, T.P. (inspecteur)

Gilles Dallaire, T.P. (inspecteur)

Charles Duguay, T.P. (inspecteur)

François Giroux, T.P. (inspecteur)

Jean-Claude Morin, T.P. (inspecteur)

Liste de membres proposés selon la technologie de travail analysée

Direction des affaires professionnelles et juridiques (secrétaire)

PLACEMENTS FINANCIERS

Germain Thibault, T.P.

Laval Tremblay, T.P.

Direction générale

PRIX DE L'ORDRE

Florent Boivin, T.P. (président)

Michel Beaulieu, T.P., jusqu'au 6 mai 2009

Jean-Marc Simon, T.P.

Direction du développement professionnel (secrétaire)

RÉVISION

Jeanne Grimard, administratrice nommée par l'OPQ

Luc Gendron, T.P.

Gervais Lessard

Paul Théroux, T.P.

Me Nicole Bouchard (secrétaire)

SÉLECTION ET D'ÉVALUATION DU SYNDIC ET DES SYNDICS ADJOINTS

Gina Gaudreault, administratrice nommée par l'OPQ

Josée Gionet, T.P., depuis le 12 mars 2010

Marc Guimont, T.P.

Guy Létourneau, T.P.

Gilles Miville, T.P., jusqu'au 12 mars 2010

PERSONNEL PERMANENT (AU 31 MARS 2010)

Denis Beauchamp, c.a.é., directeur général et secrétaire de l'Ordre

Me Marie-Claude Simard, directrice des affaires professionnelles et juridiques

Denis-Philippe Tremblay, directeur du développement professionnel

Lisette Lavoie, adjointe administrative

Diane Montour, T.P., agente à l'admission et à l'agrément

Denis Sénéchal, adjoint au développement professionnel, désigné aux cégeps

Sara El-Siblani, collaboratrice aux affaires professionnelles et juridiques, jusqu'au 20 août 2009

Nathalie Larocque, collaboratrice aux affaires professionnelles et juridiques, du 31 août 2009 au 15 septembre 2009

Marie-Michèle Croteau, collaboratrice aux affaires professionnelles et juridiques, depuis le 16 septembre 2009

Šárka Špačková, préposée à l'information

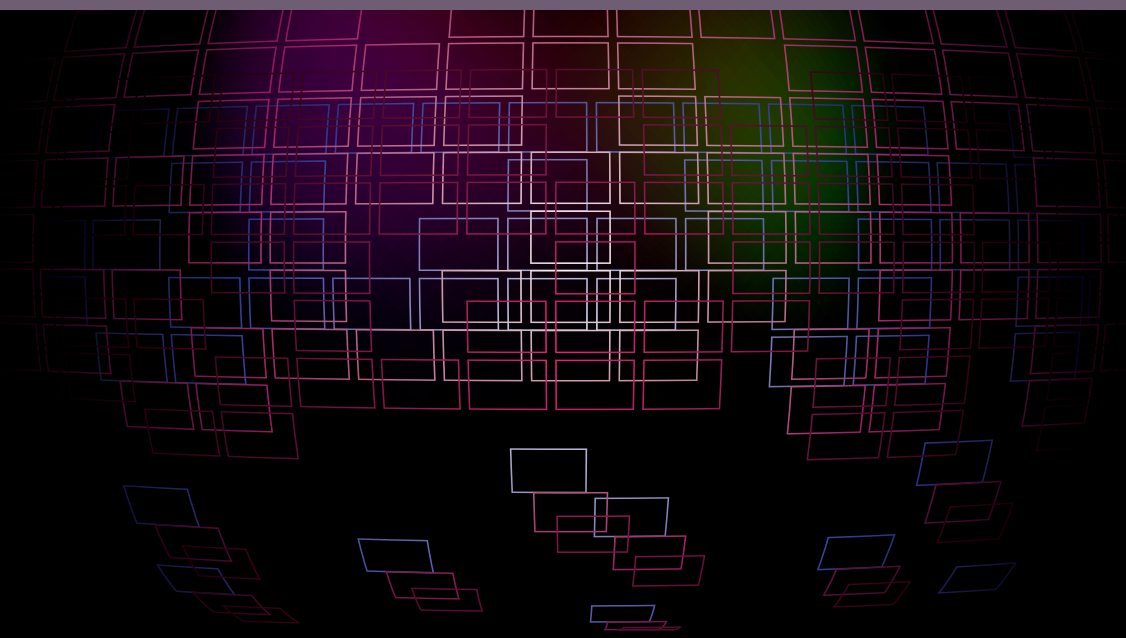

ORDRE DES
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC
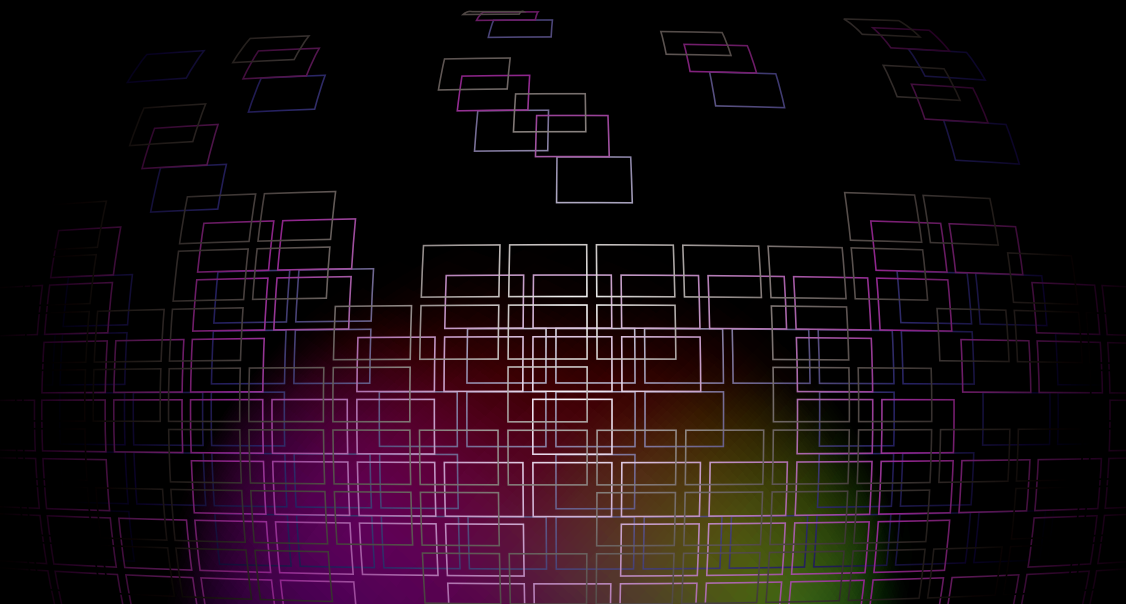
720-1265, rue Berri, Montréal, Qc H2L 4X4
Tél.:514 845-3247 ou 1 800 561-3459
Téléc. : 514 845-3643
Courriel : info @otpq.qc.ca
Site Web : www.otpq.qc.ca